

Boralex affiche une forte progression de ses résultats d'exploitation au second trimestre

Montréal (Québec), le 5 août 2015 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX: BLX) annonce des résultats financiers en forte hausse alors que la Société a bénéficié de la contribution plus que satisfaisante des actifs français acquis en décembre, de la mise en service des sites éoliens en Amérique du Nord, de meilleures conditions de vent tant au Canada qu'en France et de l'évolution favorable du dollar américain.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars, sauf la production, la marge de BAIIA(A) et les montants par action)	Périodes de trois mois closes les 30 juin			
	2015	2014	2015	2014
	IFRS		Consolidation proportionnelle ⁽¹⁾	
Production (GWh)	524,7	407,8	662,5	500,0
Produits de la vente d'énergie BAIIA(A) ⁽²⁾	58,2	43,8	73,0	53,8
Marge du BAIIA(A) (%)	35,9	23,5	46,6	32,2
Résultat net	61,8	53,7	63,9	59,8
Résultat net attribuable aux actionnaires	(4,5)	(4,7)	(4,5)	(4,7)
Par action (de base)(\$)	(5,0)	(4,3)	(5,0)	(4,3)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(0,10)	(0,11)	(0,10)	(0,11)
Marge brute d'autofinancement ⁽²⁾	13,1	3,9	26,8	8,3
Par action (de base)(\$)	19,3	7,7	27,5	12,2
	0,40	0,20	0,57	0,32

(en millions de dollars, sauf la production, la marge de BAIIA(A) et les montants par action)	Périodes de six mois closes les 30 juin			
	2015	2014	2015	2014
	IFRS		Consolidation proportionnelle ⁽¹⁾	
Production (GWh)	1 084,3	868,5	1 396,1	1 077,3
Produits de la vente d'énergie BAIIA(A) ⁽²⁾	130,7	106,8	164,2	129,3
Marge du BAIIA(A) (%)	87,7	65,7	109,0	83,9
Résultat net	67,1	61,6	66,4	64,9
Résultat net attribuable aux actionnaires	3,6	4,7	3,6	4,6
Par action (de base)(\$)	1,6	3,7	1,6	3,6
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	0,03	0,09	0,03	0,09
Marge brute d'autofinancement ⁽³⁾	62,1	37,7	73,7	48,8
Par action (de base)(\$)	59,5	37,1	70,3	48,8
	1,24	0,97	1,47	1,28

(1) Ces chiffres sont ajustés en consolidation proportionnelle et cette mesure n'est pas conforme aux IFRS. Se référer aux rubriques *Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle* et *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com)

- (2) Le BAIIA(A) désigne les bénéfices avant impôt, intérêt et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. Pour plus de détails se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com)
- (3) Cette mesure est une mesure non conforme aux IFRS. Pour plus de détails se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* dans le rapport intermédiaire disponible sur le site web de Boralex (boralex.com) et de SEDAR (sedar.com)

Patrick Lemaire, président et chef de la direction indique que « au-delà de ces excellents résultats financiers, c'est de l'ensemble de nos décisions stratégiques passées dont nous tirons profit. En particulier, les résultats des actifs acquis en France sont conformes à nos attentes. De plus, grâce aux gestes posés au cours du dernier trimestre, nous nous sommes donné les moyens de poursuivre une croissance soutenue à long terme, fort d'une structure de capital et d'une flexibilité financière. »

Pour le trimestre terminé le 30 juin 2015, la Société enregistre une hausse de 32,9 % de ses produits de la vente d'énergie (35,7 % selon la consolidation proportionnelle), de 52,8 % de son BAIIA(A) (44,7 % selon la consolidation proportionnelle) alors que sa marge du BAIIA(A) progresse de 53,7 % à 61,8 % en comparaison de 2014 (de 59,8 % à 63,9 % selon la consolidation proportionnelle).

La marge brute d'autofinancement de Boralex se chiffre quant à elle à 19,3 M\$ ou 0,40 \$ par action (27,5 M\$ ou 0,57 \$ par action selon la consolidation proportionnelle) ce qui se compare à 7,7 M\$ ou 0,20 \$ par action (12,2 M\$ ou 0,32 \$ par action selon la consolidation proportionnelle) pour la période de trois mois close le 30 juin 2014. Finalement le résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex consiste en une perte de 5,0 M\$ (0,10 \$ par action) en comparaison d'une perte nette de 4,3 M\$ (0,11 \$) en 2014 (identique dans les deux cas selon la consolidation proportionnelle).

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Le trimestre a été marqué par l'émission d'une nouvelle série de débentures convertibles pour un montant brut de l'ordre de 144 M\$. Cette transaction financière aura permis à Boralex de rembourser la totalité des emprunts sur sa marge de crédit rotatif, soit une somme de 104 M\$. De plus, Boralex a négocié une nouvelle facilité de crédit de 75 M\$ venant à échéance en 2018.

Le résultat immédiat des activités de financement est d'accroître l'excellente flexibilité financière de la Société, laquelle lui permettra de procéder à de nouvelles acquisitions, de réaliser de nouveaux projets et/ou à des fins corporatives générales incluant le rachat possible des débentures convertibles émises en 2010.

Enfin, Boralex a fait l'acquisition d'une option, sujette à certaines conditions, d'un intérêt économique minoritaire dans le projet éolien *Niagara Region Wind Farm* de 230 MW situé en Ontario.

PERSPECTIVES

Boralex anticipe une croissance significative des résultats de son secteur éolien au cours des prochains exercices en raison principalement de la contribution des sites en exploitation, de la pleine contribution des autres sites mis en service au cours du dernier exercice et de l'apport prévu des actifs pour lesquels les contrats sont signés et qui seront mis en service d'ici 2017. De plus, Boralex se concentrera particulièrement sur le développement de près de 300 MW de projets éoliens en France et poursuivra également plusieurs opportunités en Amérique du Nord. Ainsi, basé sur ces actions, Boralex s'est fixée un objectif de croissance annuelle composée de sa puissance installée de l'ordre de 10 % pour la période 2015-2020.

DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Le conseil d'administration de la Société a autorisé et déclaré un dividende trimestriel de 13¢ par action ordinaire. Ce dividende sera versé le 16 septembre 2015 aux

actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 31 août 2015. Boralex désigne ce dividende comme étant un « dividende déterminé » en vertu du paragraphe 89(14) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de toutes les dispositions législatives provinciales applicables aux dividendes déterminés.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis vingt-cinq ans. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX, BLX.DB et BLX.DB.A respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com.

Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Mesures non conformes aux IFRS

Le rapport intermédiaire contient une section intitulée « Mesures non conformes aux IFRS ». Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise le BAIIA(A) et la marge brute d'autofinancement comme mesures de performance. Le BAIIA(A) représente les bénéfices avant impôt, intérêt et amortissement, ajustés pour inclure d'autres éléments. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Ces mesures non conformes aux IFRS sont tirées principalement des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires.

Consolidation proportionnelle

Le rapport intermédiaire contient également une section intitulée « Conciliations entre IFRS et Consolidation proportionnelle », dans laquelle les résultats des Coentreprises détenues à 50 % par Boralex sont traités comme s'ils étaient consolidés proportionnellement plutôt que d'être comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence requise par les IFRS. Dans la méthode de consolidation proportionnelle, qui n'est plus permise selon les IFRS, les postes Participations dans les Coentreprises et Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises sont éliminés et remplacés par la part de Boralex (50%) dans tous les postes aux états financiers (revenus, dépenses, actifs et passifs). Étant donné que c'est sur la base de la consolidation proportionnelle que Boralex collige l'information sur laquelle elle fonde ses analyses internes et ses décisions stratégiques et opérationnelles, la direction a jugé pertinent d'intégrer cette section « Consolidation proportionnelle » afin de faciliter la compréhension des investisseurs quant aux retombées concrètes des décisions prises par la Société. Ainsi les tableaux qui sont inclus dans cette section présentent une conciliation des données conformes aux IFRS avec celles présentées en fonction de la consolidation proportionnelle.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Médias

Patricia Lemaire
Directrice, affaires publiques et communications
Boralex inc.
(514) 985-1353
patricia.lemaire@boralex.com

Investisseurs

Marc Jasmin
Directeur, relations investisseurs
Boralex inc.
(514) 284-9868
marc.jasmin@boralex.co